



Rejoignez le

CONSEIL des

HABITANTS

de Chenôve

Pour améliorer votre cadre de vi(ll)e !



Ville de
> CHENÔVE

C'est quoi le Conseil des Habitants ?

À Chenôve, depuis 2016, les instances participatives permettent aux habitantes et aux habitants de participer à la vie de leur commune, en étant porteurs d'initiatives et force de proposition.

Auparavant divisées par quartier sous le nom de « Conseils Participatifs » et de « Conseil Citoyen », ces instances sont désormais regroupées au sein d'une instance unique : le « Conseil des Habitants ».

Être membre du Conseil des Habitants, c'est agir pour améliorer son cadre de vi(ll)e et celui des habitants :

- ▶ en partageant ses connaissances sur son quartier et sa ville ;
- ▶ en permettant à chacun.e d'exprimer ses idées et de faire des propositions ;
- ▶ en menant des projets collectifs pour Chenôve.

Les membres du Conseil des Habitants seront accompagnés par le service Engagement citoyen et les Maisons Pop tout au long de leur mandat, d'une durée de 3 ans (2026-2029), avec **une installation d'ici la fin de l'année.**

Le Conseil des Habitants se réunira régulièrement pour échanger et participer activement à la vie locale. Deux fois par an, des représentants du Conseil des Habitants siégeront au « Conseil Consultatif Chenevelier » (CCC), en présence du Conseil des Enfants (CdE) et des élus municipaux. C'est au CCC que sont présentés et approuvés les projets des différentes instances.

Le Conseil des Habitants disposera d'un budget de 30 000 € d'investissement pour mener ses projets, sur l'ensemble de son mandat.

Le Conseil participatif Vieux Bourg/Fleurs/Giraud a souhaité travailler à l'élaboration d'un parcours retraçant les sites remarquables du vieux Chenôve. Inauguré en mars 2026, le Parcours de l'escargot invite les visiteurs à prendre le temps de découvrir la richesse du patrimoine culturel et mémoriel de Chenôve.

C'est le Conseil Citoyen qui est à l'initiative de l'installation des jeux pour enfants sur la Plaine Herriot.

Skatepark, terrain de pétanque, boîtes à livres, tables de pique-nique... l'aménagement de l'Esplanade Parabiago doit beaucoup aux idées du Conseil Participatif du secteur Grands-Crus/Chenevary/Clos du Roy.

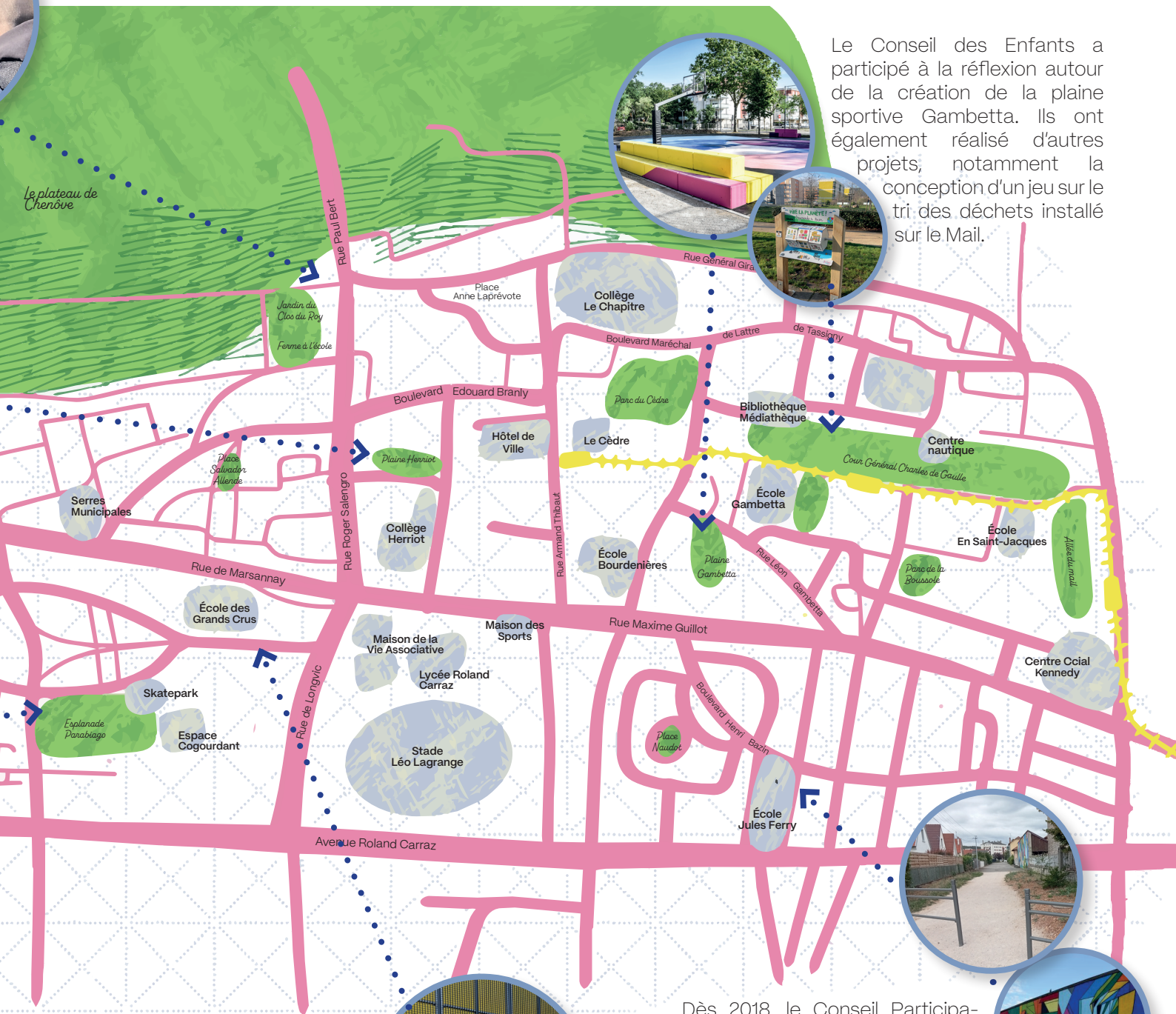
Et demain ? Faites vivre vos idées !

Le Conseil des Habitants fera émerger et portera ses propres projets, mais pourra aussi être associé aux réflexions qui concernent le quotidien et les transformations de la ville.

Aménagement des espaces publics, besoins des quartiers, programmation culturelle et sportive, actions en faveur de la nature ou fêtes de quartier : autant de sujets sur lesquels l'expérience des habitants peut aider à construire des solutions adaptées.

Observer, proposer, contribuer et agir : le Conseil des Habitants est un espace pour faire entendre celles et ceux qui vivent Chenôve au quotidien.

Quelques exemples de projets portés par les instances participatives de la Ville



Le Conseil des Enfants a participé à la réflexion autour de la création de la plaine sportive Gambetta. Ils ont également réalisé d'autres projets, notamment la conception d'un jeu sur le tri des déchets installé sur le Mail.

Les projets des Conseils Participatifs animent aussi la vie locale. Une fête de printemps, l'édition d'une gazette par le Conseil Citoyen ou bien une exposition photo comme celle installée en 2025 sur les grilles de l'école des Grands Crus qui présentait 55 portraits d'habitants. Un projet artistique, fédérateur et citoyen pour valoriser la richesse du quartier.

Dès 2018, le Conseil Participatif Ferry/Bazin/Stade/Ateliers a commencé à travailler sur l'impasse Ferry. De la végétalisation de l'impasse jusqu'au travail avec l'artiste Stoul pour la réalisation d'une fresque sur l'école, le Conseil Participatif du secteur aura véritablement transformé l'impasse Ferry au fil des années.

Comment rejoindre le Conseil des Habitants ?

Le Conseil des Habitants sera constitué de 36 membres, dont :

- ▶ 6 femmes et 6 hommes du quartier Centre-ville – Herriot – Mail – Gambetta – Kennedy ;
- ▶ 3 femmes et 3 hommes du quartier Vieux bourg – Fleurs – Giraud ;
- ▶ 4 femmes et 4 hommes du quartier Grands Crus – Clos du Roy – Chenevary ;
- ▶ 5 femmes et 5 hommes du quartier Stade – Ferry – Bazin – Ateliers.

Les membres seront tirés au sort avec, par quartier, la répartition suivante :

- ▶ 50 % issus des personnes inscrites sur les listes électorales ;
- ▶ 50 % issus des candidatures réceptionnées (formulaire ci-dessous).

Le tirage au sort sur les listes électorales s'est déroulé le **vendredi 11 septembre 2026**, lors du Conseil Consultatif Chenevelier. Le tirage au sort parmi les candidatures sera effectué par le service Engagement citoyen pendant les vacances de la Toussaint, avec une **date limite de dépôt le vendredi 16 octobre 2026**.

Pour être éligibles, les habitants doivent être majeurs, ne pas être agents ou élus de la collectivité et ne pas être membres d'une instance participative en fin de mandat. Les personnes tirées au sort seront informées par courrier, sans obligation de participer.

Vous pouvez candidater sur le site internet de la Ville de Chenôve, ou bien en retournant le formulaire ci-dessous :

- ▶ directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville ;
- ▶ par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Service Engagement citoyen, 2 place Pierre Meunier, 21300 Chenôve.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :
.....

Téléphone : Email :

Avez-vous déjà été membre d'une instance participative à Chenôve (Conseil Citoyen, Conseil Participatif, Conseil des Enfants, ...) ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, laquelle et en quelle année ?